

## *Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne*

### Atelier territorial 1

Réunion 1 - 3 décembre 2009 - Mairie de Baixas

### *Verbatim*

#### Présents

M. Gérard Amiel	Collectif Non à la THT
M. Laurent Belmas	Collectif Non à la THT
Mme Jocelyne Bonnet	Collectif Non à la THT
M. Robert Depoues	Représentant de M. Foxonet, maire de Baixas
Mme Dominique Janin	Defensa de la Terra
M. Jacques Marrassé	Maire de Villeneuve-de-la-Rivière
M. Fabrice Rallo	Attaché parlementaire du sénateur Alduy
M. François Bertault	CNDP
M. Jannick Boulin	Concertant du projet France-Espagne
M. Yves Decoeur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M. Jean-Marc Pagès	Géokos
Mme Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Mme Laurie Dupuy	Secrétariat Logistique

La séance est ouverte à 9 heures 15.

**M. BERTAULT**.- Merci d'être présents. Merci à M. Depoues de remplacer M. Foxonet qui pour des raisons familiales personnelles, nous a-t-on dit, n'a pu malheureusement être présent à l'occasion de cette réunion. Je voudrais dire quelques mots avant tout, et ensuite passer la présidence à M. Depoues.

Aujourd'hui, nous allons parler de l'extension du poste électrique de Baixas, qui est l'un des quatre ateliers qui a été créé dans le cadre de cette seconde phase de concertation à laquelle

toutes les personnes ici présentes ont jusqu'à présent participé. RTE aura l'occasion de vous présenter de façon imagée l'ensemble des caractéristiques de ce que sera cette extension.

Au préalable je voudrais vous dire que jusqu'à présent les ateliers se sont déroulés de façon intéressante, productive. Je ne voudrais en citer qu'un seul exemple, c'est la réunion d'hier matin qui a rassemblé l'ensemble des ateliers territoriaux autour de la problématique du champ magnétique, réunion que nous avons réalisée par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique avec M. Le Ruz, qui était l'expert sollicité par le Collectif « Non à la THT », et qui à notre sens a été productif, qui a permis de mettre en exergue deux ou trois problèmes spécifiques sur lesquels RTE apportera ses réponses, et qui a permis de déterminer à la fois les éléments relatifs à la modalité de calcul, ainsi que les dispositions qui seront prises à l'occasion du suivi des relevés du champ magnétique une fois réalisé cet aménagement.

Chaque atelier, tel que nous l'avons prévu en commun, se réunira trois fois, avec pour objectif de mettre un terme, si l'on peut dire, à cette seconde phase de concertation dans le courant du mois de janvier, ce qui permettrait au maître d'ouvrage de commencer à préparer son dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

Je ne rappelle pas le calendrier de cette opération, vous l'avez sur le site internet. Je voudrais simplement dire que, à l'image de ce qui a été le cas lors de la première phase de concertation, l'ensemble des éléments des outils d'information et d'expression du public ont été maintenus, que ce soit par l'intermédiaire du site internet, par la publication d'une Lettre de la Concertation dont vous avez ici le numéro 2, par la publication de coupons dans la presse, à la fois « L'Indépendant » et le « Midi Libre », qui permettent aux personnes qui le souhaitent de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part du maître d'ouvrage. Donc nous avons maintenu l'ensemble des éléments qui sont gérés par le secrétariat logistique à l'image de ce qui était le cas dans la première phase de concertation de janvier à avril dernier.

Cette démarche s'est faite grosso modo sous la forme d'un entonnoir, c'est-à-dire que les premiers travaux des commissions de janvier à avril ont permis de faire en sorte au préfet de valider en une première étape l'aire d'étude, en une seconde étape au même préfet des Pyrénées-Orientales de proposer à l'approbation du ministre un fuseau de moindre impact, approbation qui a été obtenue à la fin du mois d'octobre, en l'occurrence le 27 octobre.

Nous sommes donc là plus proches du terrain, et c'est la raison pour laquelle, avec l'ensemble des partenaires, nous avons souhaité que soient mises en place -et c'est le cadre dans lequel nous nous réunissons aujourd'hui- des commissions au plus proche du terrain, afin de tenir compte des caractéristiques humaines, topographiques, environnementales, de chaque section de ce futur aménagement.

En l'occurrence l'atelier qui nous réunit aujourd'hui est disons celui qui couvre la plus petite distance de cette liaison, puisqu'elle concerne spécifiquement l'extension du poste électrique de Baixas. Donc vous allez, à partir des éléments qui seront présentés ce matin par l'équipe du maître d'ouvrage, pouvoir vous exprimer, poser l'ensemble des questions que vous jugez utiles, afin

d'évoquer les problèmes de l'emprise, les problèmes éventuels de bruit, les problèmes d'insertion paysagère, etc.

Donc merci d'être présents. On se donne une heure et demie, deux heures à peu près pour cet atelier, si vous le voulez bien. Sachez que, comme à l'habitude, vous avez toute latitude de poser toutes les questions que vous voulez poser afin d'obtenir toutes les réponses que vous souhaitez obtenir.

Avant de passer la parole à M. Depoues, est-ce que certains ont des réactions, Monsieur Amiel, le Collectif, l'esprit dans lequel s'est déroulée la réunion d'hier par exemple sur les champs magnétiques a été satisfaisant pour les participants ?

**M. AMIEL**.- Pour nous, ce qui était important c'était d'avoir l'avis de l'expert que l'on avait choisi, et à partir de là, comme il semblerait que les documents qui ont été présentés restent dans les normes de ce que M. Le Ruz a considéré comme une précaution dans l'installation de la ligne, on ne peut que considérer cela comme satisfaisant pour nous au niveau du champ magnétique absolu. Maintenant il reste bien sûr une incertitude, c'est que dans la pratique les choses soient conformes à ce qui a été établi hier. Et là, nous serons quand même assez vigilants pour observer que les choses soient réalisées dans les bonnes conditions.

Par contre, hier, je crois que ça va être un peu l'objet de la réunion aujourd'hui, on a oublié d'indiquer quel était le niveau de champ magnétique observé autour de la station de conversion, au-delà du grillage, nous n'avions pas d'éléments hier pour en discuter. C'est un champ magnétique d'une autre nature. Il faudrait que RTE nous donne les documents pour avoir le niveau de ce champ tel qu'il sera mesuré hors de l'enceinte du poste.

**M. BERTAULT**.- Je vais passer la présidence à M. Depoues. Je le remercie d'avoir bien voulu remplacer M. Foxonet. On ouvre les travaux.

**M. DEPOUES**.- Bonjour. M. Foxonet m'a prévenu il y a une petite demi-heure que je le remplaçais au pied levé. Il est actuellement en Ariège pour raisons familiales. Excusez-moi, je n'ai pas l'habitude de ce genre de réunion, je vais donner la parole à M. Decoeur.

**M. DECOEUR**.- Bonjour à toutes et tous. Pour répondre au Collectif concernant le champ magnétique à 50 hertz, je ne vais peut-être pas non plus revenir sur ce que l'on a dit dans la phase 1 où ce problème a été effectivement abordé. Ce que je note, c'est que manifestement la réponse qui a été apportée à l'époque n'est peut-être pas jugée suffisante, donc je le note et on apportera une réponse je dirai un peu plus claire ou un peu plus précise sur ce point-là. Je me rappelle simplement que sur la phase 1, si ma mémoire est bonne, on avait dit que le champ à l'extérieur du grillage comme au voisinage de tout poste électrique respectait complètement évidemment les normes applicables, que tout dépendait si l'on était à l'extérieur du grillage à l'aplomb de la liaison, si je reviens maintenant sur le champ magnétique statique, et quand on est à l'aplomb de la liaison aux bornes du poste c'est exactement comme si l'on était je dirai en pleine section et éloignés du poste. Donc par rapport à la liaison à courant continu, c'est exactement la même chose quand on est juste de l'autre côté du grillage et au-dessus de la liaison que quand on est en plein

milieu du Roussillon, juste au-dessus de la liaison. Mais à la question concernant le champ magnétique à 50 hertz juste derrière le grillage, on apportera une réponse effectivement plus claire.

Il y avait aussi je pense des représentants de Defensa.

**Mme JANIN**.- Un, pas plus.

**M. DECOEUR**.- Merci. On a prévu de faire une présentation de l'ensemble du projet, mais je pense que tous les gens qui sont ici ont peut-être déjà du l'avoir, Mme Janin la connaît certainement par cœur, vous connaissez certainement par cœur les principales informations du projet, mais il n'y a aucun problème, je peux la refaire. Mais je pense qu'ici autour de la table, si je ne me trompe...

**Mme JANIN**.- J'ai eu cinq minutes de distraction, je n'ai pas suivi ce que vous disiez avant.

**M. DECOEUR**.- L'atelier de Baixas peut-être a une configuration un peu particulière, mais participent à ces réunions d'ateliers des maires qui n'ont pas participé aux réunions d'information de la phase 1. C'est pourquoi nous avons prévu à leur destination d'essayer rapidement de résumer un certain nombre de choses pour qu'ils soient bien dans la course.

**Mme JANIN**.- En ce qui me concerne il n'y en a pas besoin. C'était une plaisanterie ?

**M. DECOEUR**.- Non, c'était juste une question de correction. Mais je n'étais pas inquiet par rapport à votre niveau de connaissance sur le projet.

**Mme JANIN**.- Je vous remercie. Sinon je poserai des questions.

**M. DECOEUR**.- Monsieur, vous étiez là au cours de la réunion de l'atelier 2, il me semble bien. C'est la présentation qui a été faite ici même la semaine dernière. J'ai presque envie de faire l'impasse, sauf si quelqu'un dit « non, pas question, je veux la revoir, elle est tellement bien »...

**M. BERTAULT**.- Je pense que tout le monde est à niveau. J'ose espérer que nos amis du Collectif sont à niveau, je n'en doute pas d'ailleurs. Donc je pense que l'on peut rentrer dans le vif du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire le poste électrique de Baixas.

**M. DECOEUR**.- Je vais donc passer la parole à Jean-Marc Pagès.

**M. PAGES**.- Bonjour à tous. Je vais vous présenter l'environnement au niveau de l'atelier 1, à savoir le poste électrique et sa zone d'extension. Déjà un petit rappel méthodologique, en fait le travail qui a été réalisé au sein du fuseau procède de la même démarche méthodologique que le travail qui a été réalisé entre l'aire d'étude et le fuseau, sauf que cette fois-ci au niveau du fuseau c'est pour aller soit vers un tracé pour la liaison, soit vers l'extension du poste, où bien sûr ça va se faire à une échelle beaucoup plus fine. Mais la démarche reste la même, à savoir que l'environnement a été aussi travaillé selon quatre thèmes : le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, le patrimoine et le paysage, avec un certain nombre de cartes qui ont été réalisées pour chacun de ces quatre thèmes.

Ce que je vais faire aujourd'hui, c'est vous présenter cette cartographie, sachant que cela reste encore quelque chose d'ouvert, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des observations qui viennent des acteurs locaux. C'est un travail qui peut encore évoluer.

(Projection) D'abord, le thème milieu physique : On a fait deux jeux de cartes par rapport au thème milieu physique, on a fait une carte hydrographie et topographie, et une carte sur les risques naturels.

RTE aussi a demandé qu'une étude spécifique sur le plan hydrogéologique soit réalisée. C'est le cabinet ANTEA qui a réalisé cette étude hydrogéologique. En fait ils ont fait une classification de tout le fuseau et la zone d'extension du poste, en quatre niveaux : les zones avec des nappes fortement sensibles, les zones avec des nappes moyennement sensibles, etc. Et pour faire ce travail-là ils se sont basés sur trois critères : le premier critère c'est la proximité des captages d'eau, avec les périmètres de protection ; le deuxième critère c'est les recouvrements des nappes en fonction de leur état, est-ce que c'est argileux, est-ce que c'est sableux, la perméabilité, etc. ; et le troisième critère c'était les caractéristiques de l'aquifère.

Par rapport à ce travail hydrogéologique, le poste de Baixas et sa zone d'extension est en zone de vulnérabilité faible, il n'y a pas de nappe superficielle, on est dans un système hydrogéologique, avec une sensibilité faible. Sur le plan topographique on a un relief qui est plat, on a des altitudes qui voisinent les 100 mètres, donc on est dans une configuration qui est relativement aisée j'ai envie de dire pour l'extension du poste.

Après, tout ce qui est risques naturels : on a pris déjà les documents réalisés auprès des communes qui s'appellent les Plans de Prévention des Risques, les PPR. La commune de Baixas en fait n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques. On a aussi travaillé avec d'autres données, notamment il y a un atlas des zones inondables des Pyrénées-Orientales, on voit que l'on a une zone inondable sur le correc de l'Om qui est un peu plus au sud, mais enfin c'est en dehors de la zone d'extension du poste ; et après tout ce qui est risque incendie feux de forêts, on n'a pas de risque particulier, on a quelques petits boisements, mais enfin ça reste des boisements de petite superficie.

La thématique milieu naturel : là aussi RTE a demandé à deux experts, un expert en flore, le professeur Amigo, et un expert en faune, M. Cambrony, de travailler beaucoup plus finement au sein du fuseau pour cartographier toutes les zones sensibles sur le plan floristique et faunistique. Ce que l'on a fait dans ce travail-là, c'est que l'on a repris les éléments essentiels de cette cartographie. En préalable, on a bien sûr regardé quand même si cette partie du fuseau comprenait des espaces naturels inventoriés ou des espaces naturels réglementés, à savoir des sites Natura 2000, des ZNIEFF, des ZICO, des « protections de biotope », des choses comme ça. Au niveau du poste de Baixas on n'a pas d'espaces naturels inventoriés, on n'a pas non plus d'espaces naturels réglementés. Par contre l'étude flore et faune a inventorié un peu plus au sud deux espaces qui sont intéressants, mais qui sont quand même en dehors de la zone d'extension du poste. Là en fait c'est un site intéressant pour la faune avec notamment une espèce en voie d'extinction aujourd'hui en France, c'est le Traquet oreillard, un petit passereau, C'est un site intéressant pour la flore, avec une orchidée qui n'est pas protégée mais qui est plutôt rare, notamment dans ce genre de milieu en plein espace viticole. Un certain nombre de préconisations seront formulées à ce sujet.

Sur le milieu naturel voilà à peu près ce que l'on a à signaler.

La thématique milieu humain : on a travaillé sur trois sous thèmes principaux, un thème agriculture, après on verra le thème bâti et équipements, et puis tout ce qui est extrait des documents d'urbanisme.

Le thème agricole : bien sûr on est en plein sur le vignoble AOC Côtes du Roussillon. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'il y a un projet actuellement de l'INAO pour faire une nouvelle AOC qui correspond aux hautes terrasses et terroirs de Baixas, c'est en projet, c'est représenté là par cette trame. Un peu plus au sud on va trouver des zones aussi avec des vergers, mais enfin là on est en plein dans le secteur viticole. On a représenté également les haies. Voilà sur le plan agricole. On a également quand même des zones de friches relativement importantes, qui sont matérialisées, où on n'a pas cette couleur du vignoble. Ce sont les zones en blanc.

Il y a une carte encore plus fine, parce que ça c'est une cartographie qui a été faite à partir des données de l'IGN, et on a une cartographie plus fine qui a été faite avec M. Amigo, qui a cartographié encore plus finement les zones viticoles.

**Mme JANIN**.- Ce qui est représenté c'est le poste actuel, avec l'extension comprise ou pas ?

**M. PAGES**.- Non. Le poste actuel est ici, et l'extension est prévue plutôt côté sud-ouest. Pour différentes raisons en fait...

**M. DECOEUR**.- Excusez-moi, Jean-Marc, là on regarde tout le fuseau de moindre impact qui est en fait une enveloppe maximale de là où peut se trouver la liaison souterraine, et pour ce qui concerne l'atelier 1, une enveloppe maximale de l'extension du poste. Vous allez voir après les limites de l'extension, cela ne veut pas dire que les limites de l'extension c'est le pointillé autour. L'extension est incluse à l'intérieur de ces pointillés.

**M. PAGES**.- Peut-être aussi une autre précision complémentaire. On pourrait se dire « mais pourquoi on ne va pas étendre du côté est ou du côté nord ? », parce qu'on voit bien que la zone d'extension qui a été prévue porte plutôt sur le sud-ouest. Alors, pour deux raisons, d'une part parce que si l'on allait vers le nord, on a des risques de co-visibilité de Baixas qui sont peut-être plus importants, puisque Baixas est au nord, et après, quand on regarde vers l'est, on a aussi la contrainte de la RD 614, qui est ici, et donc on n'a pas envie non plus d'étendre le poste de l'autre côté de la route départementale. Ce qui a paru au départ le plus intéressant c'était une extension en direction, ou de l'ouest, ou du sud, mais du sud aussi on est un peu contraints par tous les départs des liaisons électriques ici, donc ce qui paraît le plus intéressant c'est une extension en direction du sud-ouest.

**M. DECOEUR**.- Il y a des raisons techniques aussi de la direction de l'extension, on va le voir tout à l'heure dans la présentation après. J'apporterai si vous permettez juste un petit bémol par rapport à ce qui a été dit sur une éventuelle extension vers le nord et des risques de co-visibilité, étant donné quand même le relief qui est très plat, certes, mais qui se termine par une cassure au niveau du plateau et le village de Baixas étant en dessous, après cette cassure, une extension vers le nord n'introduirait pas, à mon avis -je suis prêt à le vérifier mais j'en ai la certitude- de co-visibilité. La co-visibilité pourrait être introduite si l'on faisait une extension de plusieurs centaines de mètres vers le nord, ce qui n'est absolument pas le cas. Excusez-moi, je voulais juste apporter ce petit bémol.

**M. PAGES**.- C'est vrai que ça été un petit raccourci, mais c'était aussi une forte demande au niveau des acteurs locaux. Donc d'accord.

Cartographie du bâti et des équipements : au niveau du bâti on n'a pas de problème particulier dans ce secteur-là. Au niveau des équipements, on a bien sûr les départs des lignes en aérien, les lignes 400.000 volts, on a également des départs de lignes 63.000 volts dans ce secteur-là. On a après la liaison souterraine en 225.000 volts qui est représentée en pointillés, et on a également des contraintes liées à une canalisation d'eau potable le long de la RD 614.

Ce qu'il faut également noter en termes d'équipements, c'est les projets éoliens qui sont autour du poste, ce sont les triangles, on a représenté un certain nombre d'éoliennes qui risquent de voir le jour dans les années à venir.

**M. BERTAULT**.- Une précision, il y a un calendrier pour l'implantation des éoliennes ou pas ? On sait où ça en est ?

**M. PAGES**.- Ce que l'on peut dire c'est qu'il y a une zone de développement de l'éolien qui est en cours d'instruction actuellement, et il y a également une révision du document d'urbanisme qui est en cours, pour accepter ces éoliennes. Après, au niveau des dates, je pense que ça doit être...

**M. DECOEUR**.- On n'est pas maître d'ouvrage de ce projet, certes, puisque c'est EDF Energies Nouvelles, néanmoins on le connaît puisqu'il se raccorde sur le poste de Baixas, le poste de Baixas va servir en fait de point d'injection de la production produite par ces éoliennes sur le réseau, si ma mémoire est bonne je crois qu'ils vont demander des installations de raccordement pour 2012. C'est un projet qui a déjà une certaine maturité.

**M. PAGES**.- La carte suivante représente toutes les données extraites des documents d'urbanisme. On est en zone NC, c'est en zone agricole au niveau des documents d'urbanisme. Il y a une zone qui est dédiée au poste, c'est la zone NCb, la commune de Baixas avait fait une zone particulière pour le poste électrique. On a pris aussi en compte les servitudes radioélectriques, sachant que ces servitudes-là ne sont pas contraignantes vis-à-vis de la liaison souterraine, par contre elles peuvent être contraignantes vis-à-vis des bâtiments du poste, c'est pour cela qu'on les a représentées. En fait elles sont liées à la tour de télécommunications de France Télécom qui est un peu plus au sud, avec le rayon autour de la tour, et on voit que l'on a un faisceau hertzien qui part en direction du nord-ouest.

Cette trame représente des servitudes aéronautiques, on n'est pas très loin de l'aéroport de Perpignan, les bâtiments à créer devront prendre en compte donc ces données aéronautiques.

**M. BERTAULT**.- Cela veut dire qu'il ne faut pas qu'ils dépassent une certaine hauteur.

**M. PAGES**.- Si vous voulez, il y a des hauteurs à respecter, mais ce qu'il faut voir c'est que ces hauteurs sont quand même relativement élevées dans le sens où l'on a déjà des départs de lignes 400.000 volts. Ce sera à regarder de façon plus précise, mais c'est peut-être 30 à 40 mètres, quelque chose comme ça.

**M. DECOEUR**.- Suivant la nature de la zone de la servitude aéronautique dans laquelle on est, enfin pour nos installations, cela se traduit par ce que l'on appelle des balisages, si on a des ouvrages qui dépassent une certaine altitude. Par exemple, un balisage de pylônes, eh bien, les autorités aéronautiques nous imposent de les peindre en rouge et blanc, et pour un balisage nocturne, c'est-à-dire ce que l'on appelle dans notre jargon des BALISOR, c'est comme des néons, il y a des gens qui sont spécialistes pour faire la démonstration, ce sont des néons qui sont installés au voisinage d'un conducteur et par induction le néon... J'en profite pour dire que la puissance est extrêmement faible. Donc le néon prend une lueur, ça fait un éclairage suffisant pour baliser l'obstacle vis-à-vis de la navigation aérienne. Pour nos ouvrages la plupart du temps cela se traduit comme ça. Et pour être très complet, souvent quand il y a des traversées de vallées vous voyez ce que l'on appelle des grosses boules, des sphères, ce sont des boules justement qui sont destinées à visualiser la présence de câbles pour typiquement les pilotes d'hélico, ou les avions de l'armée.

**M. PAGES**.- Sur la carte documents d'urbanisme, on a en fait le prolongement de la LGV en direction de Narbonne-Montpellier.

Sur la carte « patrimoine paysages » on a représenté d'abord tout ce qui était monuments et sites inscrits ou classés. Dans cette zone-là, on n'a aucun périmètre. On a représenté également tous les gisements archéologiques, ce sont les petits losanges que vous voyez, ce sont des données notamment qui proviennent de la Direction régionale des affaires culturelles. On a repris également les boisements, sachant que, à partir du moment où l'on veut faire passer une liaison souterraine, il faut défricher. Donc c'est aussi une donnée intéressante. Mais on voit qu'ici on n'a pas de problème particulier par rapport à cette contrainte-là.

Voilà rapidement présenté l'état des lieux au niveau de la zone du poste électrique et de sa zone d'extension. Je vous remercie.

**M. BERTAULT**.- Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ? Pour les personnes qui connaissent bien la commune est-ce qu'il y a des oublis particuliers, ou pas, après l'exposé de M. Pagès ? Tout est clair, c'est correct, il n'y a pas eu d'impasse, il n'y a pas eu d'oubli quelconque ?...

Très bien. Je pense que l'on va passer la parole au maître d'ouvrage.

**M. DECOEUR**.- Ce qu'il faut bien voir c'est que dans la démarche, tout comme on a réalisé la démarche d'identification de l'aire d'étude, puis à l'intérieur de l'aire d'étude l'identification des fuseaux, puis l'identification du fuseau de moindre impact, là on zoome encore un peu plus pour voir, pour notre atelier ici présent, les possibilités d'extension et dans quelle direction on peut étendre le poste de Baixas. Ce qui est important, c'est de prendre tous les éléments en considération. On a parlé des éléments environnementaux, Jean-Marc Pagès vous a donné tous les éléments que l'on a pu identifier et qui sont autant d'éléments qui vont rentrer en ligne de compte pour l'étude de la disposition de l'extension du poste de Baixas. Là, on va regarder des éléments un peu plus techniques. C'est en fonction de tous ces éléments que l'on essaie d'assembler et de faire prendre forme au projet.

**M. BOULIN**.- On va vous présenter le poste actuel, avec ses caractéristiques vues d'aujourd'hui, les extensions que l'on projette, les voiries qui sont concernées par l'extension du

projet, et on pourra vous montrer en image sur fond de vue aérienne une visualisation du poste actuel et de ses extensions projetées.

Il y a trois niveaux de tension dans le poste actuel : un niveau de tension 400.000 volts, un niveau de tension 225.000 volts, et un niveau de tension 63.000 volts. Le poste 400.000 volts a été récemment agrandi, c'est pour l'extension du poste 225.000 volts qui a été agrandi, il y a eu un agrandissement du poste 400.000 volts pour le raccordement de la ligne Baixas - Le Soler, la ligne d'alimentation de la LGV. Le poste 225.000 volts qui n'existait pas a été créé en 2007, et donc il existe un poste 63.000 volts.

Une vue aérienne du poste que vous voyez au premier plan : on aperçoit le village de Baixas en fond de plan. La distance entre le poste électrique et les premières maisons du village de Baixas est à plus de 1,5 km. Et comme on le disait tout à l'heure, on est sur un plateau plus élevé pour le poste électrique, donc il n'y a aucune co-visibilité depuis le village de Baixas sur le poste électrique.

Une vue des installations électriques du poste actuel : vous avez à l'est le poste 63.000 volts, au centre vous avez le poste 400.000 volts, et à l'ouest le poste 225.000 volts récemment créé.

**M. DECOEUR**.- Juste en complément, excusez-moi. Le poste 400.000 volts, jusqu'à 2007, la limite du poste c'était « ça », et donc tout ce qui est à l'est. Le fait d'alimenter la sous-station LGV à 225.000 volts, ça voulait dire que dans ce poste il fallait fabriquer du 225.000 volts, et pour fabriquer du 225.000 volts, on le fabrique à partir du niveau de tension supérieur qui est le 400.000 volts. On fait une transformation. Donc on a rajouté ce que l'on appelle deux autotransformateurs - un auto transformateur dans notre jargon c'est un transformateur qui fait 400 au primaire, 225 au secondaire. Donc on a rajouté deux autotransformateurs, qui alimentent le poste 225.000 volts à partir du poste à 400.000 volts. Il a fallu construire toute cette partie-là, 400.000 volts, puisqu'il fallait raccorder des autotransformateurs sur le poste 400.000 volts, et il a fallu construire cette partie-là à 225.000 volts. Donc vous voyez déjà l'extension du poste 400.000 volts s'est faite vers l'ouest, et la partie 225.000 volts a été implantée à cet endroit-là, là aussi à l'ouest de l'ensemble. Ce sont des travaux qui ont eu lieu en 2007.

**M. BERTAULT**.- Quelle est la superficie de ce que l'on voit ?

**M. BOULIN**.- 12 hectares.

**M. DECOEUR**.- Et pour être très clair, la superficie précédente, avant l'extension c'était 7 hectares, et l'extension faisait 5 hectares.

**M. AMIEL**.- J'aurai une question : en longeant la route, on voit des sortes de blocs de pierres assemblés dans du grillage qui ont été placés le long alternés avec des arbustes, dans quel but avez-vous placé ça ? Vous craignez un accident contre le poste ?

**M. BOULIN**.- Ces blocs de pierres s'appellent des gabions, c'est les aménagements paysagers qui avaient été prévus à l'époque de l'extension, et qui ont été réalisés en bord de la départementale 614.

**M. AMIEL**.- D'accord, je croyais que vous vouliez créer une forteresse autour.

**M. DECOEUR.**- En général on n'est pas forcément spécialistes d'aménagements paysagers, et ce sont les aménagements paysagers que l'on nous a demandés.

**M. PAGES.**- Juste une petite précision au niveau de ces aménagements paysagers. En fait ces gabions c'est fait pour rappeler des éléments du territoire qui sont ces tas de pierres que l'on trouve, qui ont été accumulés par le passé, c'est un rappel, c'est les paysagistes qui avaient donné ça comme idée, d'alterner ces gabions avec des rideaux d'arbres. C'est tout.

**M. AMIEL.**- Je ne discute pas l'esthétique, je voulais simplement savoir.

**M. PAGES.**- Moi non plus, mais c'est simplement pour vous préciser.

**M. DECOEUR.**- Mais c'est vrai que ce n'est pas de première évidence quand on les voit, on est d'accord.

**M. BOULIN.**- Comme on vient de vous le dire, une surface actuelle de 12 hectares qui vient d'être agrandie de 5 hectares pour les installations 225.000 volts.

Les extensions prévues : plusieurs raisons à ces extensions. Tout d'abord, en ce qui nous concerne la liaison en courant continu France-Espagne qu'il y a lieu de raccorder sur ce poste électrique de Baixas. Comme vous le savez cette liaison électrique est en courant continu, donc il y a lieu de convertir le courant continu en courant alternatif, et pour cela il faut réaliser des stations de conversion. Ces stations de conversion c'est des installations aériennes et des installations en bâtiments. Pour cette station ce sont deux bâtiments de 2.500 m<sup>2</sup>, 5.000 m<sup>2</sup> au total. C'est de l'électronique de puissance qui se trouve dans ces bâtiments. Ces bâtiments sont d'une hauteur de 15 mètres environ, ils peuvent s'élever jusqu'à 23 mètres pour une petite partie, environ 15 % de la surface d'un bâtiment. Pour les comparer par rapport aux installations existantes, tout à l'heure on vous montrera en image les pylônes qui sont juste en proximité du poste électrique, ces pylônes font 30 mètres de hauteur, pour vous situer un peu les différences des hauteurs.

Cette station de conversion doit être raccordée au poste existant, et pour cela on va devoir étendre ce que l'on appelle le jeu de barres existant, pour pouvoir raccorder la station de conversion. Le besoin pour cette station de conversion et son raccordement, c'est une surface de 10 hectares qui est nécessaire.

**M. AMIEL.**- Concernant les bâtiments, à la hauteur totale de 23 mètres, est-ce qu'ils seront visibles du village de Baixas ou non ?

**M. BOULIN.**- Ces bâtiments ne seront pas visibles du village de Baixas. Aujourd'hui les pylônes qui font 30 mètres de hauteur ne sont pas visibles du village de Baixas.

**M. BERTAULT.**- Peut-être, sauf si tout le monde le sait, comment on convertit le continu en alternatif ? Qu'est-ce qui se passe dans les boîtes que vous allez construire ? En deux mots, si ça intéresse les gens, autrement je ne pose pas la question.

**M. DECOEUR.**- Je ne suis pas spécialiste de l'électronique de haute puissance. En fait un convertisseur alternatif continu c'est ça. Sauf que ça, ça fonctionne à une tension et pour une puissance qui sont beaucoup plus faibles. Là c'est de l'électronique, où il doit y avoir un pont de diodes et un redresseur. Quand on a du courant alternatif, il faut le lisser. Je sais en électronique ce qui se passe, en électronique de puissance je n'en suis pas sûr. Mais pour lisser un courant alternatif

en électronique, on commence par redresser l'alternance qui part dans le négatif. Au lieu d'avoir une alternance en haut, une alternance en bas, ça vous fait deux alternances en haut, une fois que vous avez redressé celle qui part vers le bas. Et une fois que vous avez redressé ces deux alternances en haut, vous introduisez un circuit avec une certaine constance de temps pour éviter justement qu'il y ait ces grandes variations. Donc ça lisse en fait sur une valeur qui est pratiquement la valeur maximale. Voilà ce qui se passe en électronique. Je pense que le principe ne doit pas être très différent en électrotechnique de puissance, mais j'avoue que, autant je connais un peu en électronique, autant en électrotechnique de puissance Ludovic Courset pourrait vous donner des renseignements beaucoup plus précis que moi là-dessus.

En tout cas, suivant la technologie ça fait appel à des composants qui s'appellent des thyristors pour l'ancienne technologie, c'est le cas de l'interconnexion France-Angleterre 2.000 MW, et là les composants qui sont mis en œuvre sont ce que l'on appelle des IGBT, ce sont des abréviations de locutions anglaises ou de noms anglais dont je ne me rappelle, hélas, plus la signification pour chacune des lettres, vous m'en excuserez. Si vous voulez c'est une sorte d'électronique qui est adaptée pour la très haute tension et la grande puissance, et donc ça fait appel à des composants individuels que l'on empile individuellement pour pouvoir tenir la très haute tension. C'est pour cela que l'on a des éléments volumineux.

Deuxième point concernant les extensions prévues du poste : c'est un deuxième point qui n'a rien à voir avec la liaison France-Espagne, quand on dit « n'a rien à voir avec la liaison France-Espagne », c'est-à-dire que la liaison France-Espagne n'y peut absolument rien, c'est-à-dire n'a aucune raison ou aucune origine dans cette deuxième source d'extension du poste de Baixas. Et à l'inverse, si la liaison France-Espagne ne se faisait pas, il y aurait de toute façon ce deuxième besoin, qui est un besoin de développement futur du réseau 225 kilovolts pour l'alimentation du Roussillon. Cela fait partie pour ceux qui suivent peut-être les différentes discussions qu'il y a au niveau relativement agrégé, ce que l'on appelle le schéma de développement régional de transport, il y a des études qui sont faites pour le développement à 15, 20 ans, du réseau d'alimentation électrique d'une région, pourquoi à 15, 20 ans, c'est parce que l'on met très longtemps à construire des ouvrages de style lignes électriques, quelle qu'en soit la nature, et on est obligé donc de faire des études très à l'avance, en prenant en compte tous les éléments non seulement de variation de la consommation mais aussi de vétusté et d'obsolescence des réseaux existants, afin de pouvoir imaginer les futurs ouvrages de l'alimentation électrique.

Donc cette deuxième raison d'extension du poste de Baixas, c'est le développement futur du réseau d'alimentation de la région Roussillon, et ce réseau d'alimentation de la région Roussillon se fera en 225.000 volts. C'est pour cela que l'on a fait aussi l'amorce du poste 225.000 volts pour l'alimentation de la sous-station LGV du Soler, c'était bien dans la perspective après d'utiliser et de prolonger ce poste 225.000 volts, de l'étendre en vue de ces besoins ultérieurs de la région du Roussillon.

**M. AMIEL**.- Quelle est la date prévue pour ce développement de l'alimentation ?

**M. DECOEUR**.- Ces éléments-là vont être présentés et vont faire l'objet d'une concertation spécifique. Ca va se faire là aussi progressivement. Il va y avoir des choses à partir de 2012/2013, jusqu'à 2025/2030. Voilà ce que l'on a déjà identifié comme possibilités. Et donc les concertations correspondantes vont démarrer.

**M. AMIEL**.- Cela veut dire qu'éventuellement, si la ligne est souterraine il va y avoir un autre fuseau pour pouvoir passer ?

**M. DECOEUR**.- Il va y avoir une autre concertation, la ligne ne va pas aller au même endroit. La où les lignes qui seront nécessaires ne vont pas aller en direction de l'Espagne...

**M. AMIEL**.- Pas très loin, parce que c'est vers le Mas Bruno je suppose que vous allez alimenter...

**M. DECOEUR**.- Si vous voulez, la zone du Roussillon, il y a effectivement le poste de Mas Bruno, alors Mas Bruno c'est celui qui est à proximité, le long de la Têt, en rive droite de la Têt, à l'entrée de Perpignan, entre le Soler et Perpignan mais il touche l'agglomération de Perpignan, il est en face de l'hôpital. Donc Mas Bruno est sur Perpignan. Effectivement, les concertations vont démarrer pour réexaminer le devenir de l'alimentation électrique de la région Roussillon, il y a toute la zone de Perpignan mais pas seulement Perpignan. Ce qui peut conduire aussi à de la dépose de réseau existant. Tous ces éléments-là, les concertations vont démarrer je pense dans le courant de l'année 2010.

**M. AMIEL**.- Ce que l'on peut espérer c'est que le choix d'une liaison en souterrain sera aussi choisi puisque, aujourd'hui on est quand même parti sur du souterrain pour l'alimentation de la LGV, du souterrain concernant la THT, il ne faudrait pas que l'on installe une 225.000 arienne pour alimenter Perpignan, ce serait un peu...

**M. DECOEUR**.- Je ne veux pas donner d'éléments, mais cela me paraîtrait assez invraisemblable.

**Mme JANIN**.- Ceci dit je me fais une réflexion, je n'habite pas Baixas mais j'habiterais ici, je me dirais que franchement, venir mettre tous les pylônes, toutes les installations électriques au même endroit, je comprends que c'est logique au niveau technique, mais quand même, pour les gens de Baixas se retrouver avec toutes les installations dans leur village ! Mais je n'habite pas Baixas, je leur laisse la parole.

**M. DEPOUES**.- Il faut bien les mettre quelque part. Je pense que les regrouper ce n'est pas plus mal tout compte fait. Et en ce qui concerne l'impact visuel, du village je vous assure qu'on ne le voit pas. Ce ne serait que jusque sur la route de Pézilla. Enfin je ne vois pas d'inconvénient à ce sujet.

**M. DECOEUR**.- La surface nécessaire pour l'extension du poste 225.000 volts pour ce deuxième besoin qui, je le répète, est strictement indépendant de la liaison France-Espagne, c'est une surface de 2 hectares environ, alors quand on dit « tout compris », c'est parce qu'il y a à faire des bassins de rétention, parce qu'on imperméabilise une surface, etc. Tout compris c'est nos installations électriques plus les distances de garde par rapport aux clôtures, plus la saucisse qui va

autour, « la sauce qui va autour » c'est typiquement les bassins de rétention liés au fait que l'on travaille sur une plateforme.

Juste pour vous remettre cette photo en mémoire, ça c'est le poste actuel avec, je vous le rappelle, ici le poste 400.000 volts, et ici le poste 225.000 volts. Pour étendre le poste 225.000 volts on voit qu'il n'y a pas trente six solutions, ça va partir vers l'ouest, et que le poste 400.000 volts pour l'étendre, étant donné que là on bute si j'ose dire sur la partie 63.000 volts, là aussi il n'y a pas trente six mille solutions. Schématiquement, l'échelle a rapetissé bien entendu, vous reconnaissez au centre le poste 400.000 volts, l'amorce de poste 225.000 volts qui a été construite en 2007, et ici le poste 63.000 volts. Le 400.000 volts, lui, va se développer vers le sud-ouest, alors en rouge parce que toujours dans nos codifications de couleur le 400.000 et je dirai la très haute tension qui va avec, en l'occurrence par analogie la liaison à courant continu, on fait en rouge, et le 225.000 volts c'est en vert, sur nos cartes c'est toujours comme ça. Donc le 225.000 volts va s'étendre vers l'ouest, il ne peut pas s'étendre ailleurs, ce n'est pas possible. Et le 400.000 et la station de conversion en courant continu va s'étendre sur le sud-ouest du poste de Baixas.

Les nouvelles installations projetées : voilà maintenant un plan de travail, c'est un document de travail, qui montre les installations vertes, l'enveloppe des installations 225.000 volts qui vont s'étendre vers l'ouest, et ici le raccordement de la station de conversion, ainsi que, comme le disait Jannick Boulin, le prolongement de ce que l'on appelle ici les barres, 400.000 volts, pour le raccordement de la station de conversion. Et on aura les bâtiments, vous verrez des simulations des bâtiments après.

Voilà une simulation du poste de Baixas vu du sud, la partie 63.000 ici, la partie 400.000 volts ici, la partie 225.000 volts qui va s'étendre sur cette partie-là, et les deux bâtiments de la station de conversion alternatif/continu. Je vous rappelle que la route de Baixas à Pézilla est ici à l'est, et au fond se situe le village de Baixas.

**Mme BONNET**.- On ne voit pas le village de Pézilla non plus.

**M. DECOEUR**.- Non, on l'a dans le dos, là. Il est assez loin, le village de Pézilla, il doit bien être à 3 ou 4 km.

**Mme BONNET**.- Donc avant 2007 on était à 12 hectares, 2012 on sera sûrement à 24 hectares, est-ce que vous avez prévu des limites à ne pas franchir ?

**M. DECOEUR**.- Limites à ne pas franchir, autant que l'on puisse imaginer, en plus je suis très myope, j'ai du mal à voir un peu loin, mais on imagine que c'est quelque chose qui nous emmène jusqu'à 2030 minima. Les extensions en vert, je ne vous dis pas que ça se fait, tout se fait aux alentours de 2012/2013, ces extensions en vert, ici, ça va être étagé entre 2012 et 2020. Mais c'est sûr que, par exemple pour acquérir le terrain, on ne va pas acquérir un demi hectare tous les deux ans, on va immédiatement lancer une acquisition de la totalité du terrain nécessaire. Et là, on va lancer une acquisition de la totalité du terrain nécessaire pour les deux extensions dont je vous parlais. Ce serait idiot de faire toute une procédure pour une extension, puis deux ans après, ou un an après, faire le delta de la procédure pour la deuxième extension.

**M. AMIEL**.- Une question. Est-ce que vous prévoyez une circulation genre pistes ou autre, autour du poste, ou non ?

**M. DECOEUR**.- Oui, on va y venir parce que, effectivement cela nous conduit à revoir les voiries.

Pour mémoire, j'ai mis « pour mémoire », en fin de transparent, le raccordement électrique des éoliennes de EDF Energies Nouvelles nécessite des installations qui seront accolées au poste de Baixas. Là c'est un autre maître d'ouvrage qui va se raccorder à notre poste, et alors, après avoir relativement cheminé autour sur les installations possibles, je crois actuellement les installations de raccordement électrique des éoliennes au réseau 225.000 volts, puisqu'ils seront raccordés au réseau 225.000 volts vu la puissance, 40 éoliennes de 3 MW si ma mémoire est bonne, ça fait 120 MW, pour passer ça sur un réseau c'est sur le 225.000 volts qu'il faut aller. Le terrain de raccordement est un terrain qui est accolé au terrain du poste de Baixas, et juste côté nord, il me semble que c'est le dernier projet tel qu'il existe actuellement.

Je voulais le citer pour être extrêmement complet sur tous les événements qui viennent affecter le poste actuel de Baixas, même si, vous l'avez bien noté, ce sont des éléments pour EDF Energies Nouvelles et ses éoliennes, c'est complètement indépendant du projet France-Espagne, et pour l'extension du réseau du poste 225.000 volts c'est là aussi complètement indépendant du projet France-Espagne. Mais je tenais à vous donner ces éléments, cela me paraissait évident, afin que les interlocuteurs de cet atelier aient la totalité des informations qui vont arriver à court, moyen et long terme, sur le poste de Baixas.

**M. BOULIN**.- Comme on vient de vous le dire, la surface nécessaire est une surface de 12 hectares, soit un doublement de la surface actuelle, qui comprend à la fois toutes les installations techniques et les aménagements hydrauliques, les bassins de rétention qui sont nécessaires pour récupérer les eaux des surfaces imperméabilisées.

Une surface supplémentaire sera nécessaire, on va le voir en image, pour le rétablissement des voiries, parce que, vous l'avez peut-être vu sur les images précédentes, les acquisitions vont se faire sur la voirie existante, sur des chemins ruraux, et il va falloir rétablir cette voirie. Les surfaces : 2 hectares pour l'extension de la partie 225.000 volts, 10 hectares pour l'extension de la partie 400.000 volts et station de conversion. Au-delà, les voiries dont on va parler maintenant. C'est une surface de l'ordre, y compris les voiries à rétablir, de 15 à 17 hectares.

Les voiries actuelles autour du poste actuel : les voiries existantes ce sont des chemins ruraux. A l'est vous avez la D 614 qui va à Pézilla, et vous avez un chemin rural qui longe le poste électrique actuel, qui va jusqu'à l'usine de Calce, et vous avez un certain nombre de chemins ruraux autour du poste avec un carrefour à l'ouest du poste. Compte tenu de l'extension envisagée, il y a lieu de rétablir ces voiries. Là c'est un principe de rétablissement des voiries, on verra mieux tout à l'heure en image à l'écran, mais un principe de rétablissement c'est de contourner les installations existantes en rétablissant tous les accès aux parcelles de terrain, aux vignes, et un nouvel accès à la départementale 614 sera à créer pour l'arrivée à la station de conversion qui nécessite l'amenée de

beaucoup de matériel. C'est un nouvel accès sur la D 614 qu'il y a lieu de prévoir. Le linéaire de ces voiries à rétablir est de l'ordre de 1,5 km.

**M. DEPOUES**.- Est-ce que l'on pourrait revenir sur les bassins de rétention ? Je connais un peu le coin, et quand il pleut il y a énormément d'eau. Qu'avez-vous prévu pour les bassins de rétention d'eau ?

**M. BOULIN**.- Les bassins de rétention, là vous avez un principe d'emplacement, les emplacements ne sont pas encore totalement définis. Mais il y a des bassins de rétention qui sont prévus pour recueillir toutes les eaux des surfaces imperméabilisées. Les surfaces imperméabilisées pour les nouvelles installations sont de l'ordre de 27.000 m<sup>2</sup>. Donc on doit recevoir l'ensemble de ces eaux. C'est un volume de 2.500 m<sup>3</sup> qui est prévu pour recevoir toutes ces eaux. Comme on l'avait évoqué la dernière fois, on est soumis à la loi sur l'eau, et dans ce dossier « loi sur l'eau » qui sera soumis à autorisation, seront évoqués ces bassins de rétention.

Il y en a deux parce qu'on les met au plus près des surfaces imperméabilisées, donc un proche des installations 225.000 volts, et un proche des installations 400.000 et de la station de conversion. Il peut peut-être y en avoir trois, là c'est un principe.

**M. AMIEL**.- Quand vous parlez de 2.500 m<sup>3</sup>, c'est par bassin ou en totalité ?

**M. BOULIN**.- C'est la totalité.

Maintenant, on peut vous montrer en image si vous le souhaitez, des vues aériennes qui seront peut-être encore plus parlantes. Mais bien sûr, s'il y a des questions, pas de problème.

**M. BERTAULT**.- Le rétablissement des voies tient compte de la future extension due aux éoliennes ou pas ?

**M. DECOEUR**.- Le raccordement d'EDF Energies Nouvelles à notre poste 225.000 volts, le poste actuel, je parle bien du poste de raccordement, devrait être situé au nord des installations. Donc il n'influe absolument en rien sur les voiries existantes. En fait le principe que l'on vous a montré est un principe totalement transposable du fait que EDF Energies Nouvelles implante son poste de raccordement éolien.

**M. BOULIN**.- Je vous représente le poste actuel de Baixas, en vert c'est la liaison souterraine 225.000 volts qui alimente la sous-station LGV, et on voit au fond le village de Baixas.

**M. DECOEUR**.- Ce que l'on peut dire aussi, simplement la liaison à courant continu, ce que l'on a proposé comme tracé à l'intérieur du fuseau de moindre impact c'est un tracé qui suit le tracé vert au démarrage du poste de Baixas, qui sera le long du tracé vert, à la distance bien entendu requise au niveau parallélisme.

**Mme JANIN**.- En fait il faut les espacer, non ?

**M. DECOEUR**.- Oui, absolument, on les espace.

**Mme JANIN**.- Là il y a déjà une emprise de combien, avec la 225.000 ? Ce n'est pas grand, mais...

**M. BOULIN**.- L'emprise de servitude de la 225.000 volts, c'est 6 mètres.

**Mme JANIN**.- Vous devez espacer de combien entre les deux ?

**M. BOULIN**.- L'espacement minimal entre les deux c'est 4,50 mètres.

**M. DECOEUR**.- C'était juste pour vous le dire, parce qu'il y avait le tracé vert, et c'était en attendant que l'on reprenne la main au niveau informatique. Mais c'est une bonne question.

**M. BOULIN**.- On va zoomer un peu sur le poste électrique. Je vais vous présenter les extensions en image, en vert les extensions 225.000 volts, et en rouge les extensions 400.000 volts et station de conversion. On aperçoit ici les pylônes 400.000 volts, ce sont les pylônes dont je vous parlais tout à l'heure qui font une hauteur de 30 mètres.

**M. DECOEUR**.- Ces pylônes-là sont moins hauts que le pylône immédiatement adjacent, qui se situe à 500 mètres de là, et qui sont des pylônes à deux circuits, qui font de l'ordre de 42 à 45 mètres.

**M. BELMAS**.- Une question toute bête : il n'est pas prévu d'en rajouter un quatrième, là ?

**M. BOULIN**.- Il n'est pas question de rajouter un seul pylône.

Sur ces surfaces de terrain, les installations qui seront réalisées, y compris les bâtiments dont on vous a parlé tout à l'heure, les bâtiments de la station de conversion, les bâtiments de 2.500 m<sup>2</sup> chacun.

**M. DECOEUR**.- Là on voit bien la hauteur de 15 mètres et la hauteur de 23 mètres des bâtiments, vous voyez, je ne dirai pas une espèce de clocher, mais enfin il y a une espèce de tour qui dépasse.

A cet endroit-là, à 23 mètres, c'est typiquement l'endroit dont je vous parlais où il faut empiler les composants qui servent je crois au filtrage, si ma mémoire est bonne, il faut en fait que ces composants tiennent la tension, et pour tenir la tension il faut les espacer. C'est une hauteur qui nous est imposée, on ne peut pas descendre en dessous. C'est 23 mètres.

**M. BOULIN**.- L'excroissance est de 23 mètres.

**M. DECOEUR**.- A titre de comparaison, on vous a donné la hauteur des trois pylônes qui sont en entrée du poste 400.000, les charpentes du poste 400.000, ce que l'on appelle les charpentes, c'est-à-dire ce qu'il y a à l'intérieur, là où les lignes vont s'ancrer, vont s'attacher, les charpentes en 400.000 font 21 mètres je crois de mémoire. 21, 23, vous voyez, c'est un tout petit peu plus haut.

**M. AMIEL**.- Une question, mais peut-être alliez-vous y venir. Concernant le poste à l'intérieur, les éléments qui servent à la conversion, si j'ai bien compris, ce sont des composants, est-ce que ces composants sont à base de produits chimiques ou autres, est-ce que vous avez dû prendre des protections au sol dans le bâtiment ou pas ?

**M. DECOEUR**.- Personnellement je ne sais pas vous répondre. Je ne crois pas mais je ne sais pas vous répondre. Je vous le confirmerai.

**M. BOULIN**.- Il y a de l'huile dans les transformateurs, il y a des bassins prévus pour recueillir ces huiles en cas d'anomalie.

**M. AMIEL**.- A l'intérieur du bâtiment ?

**M. BOULIN**.- A l'intérieur du bâtiment, en sous-sol du bâtiment, tout à fait.

**M. AMIEL**.- D'accord. Donc au sous-sol du bâtiment il y a quand même des systèmes de récupération de liquides...

**M. DECOEUR**.- Pour les transfos, dans le cas où il y a une fuite d'huile, déjà actuellement bien sûr il y a ce que l'on appelle une fosse déportée, qui n'est pas sous le transfo, qui est à l'extérieur du transfo, elle a été justement déportée en raison d'incendie potentiel, si jamais il y a un incendie au niveau du transfo, c'est pour éviter que l'huile qui peut être à ce moment-là répandue ou qui peut tomber plus exactement lors d'une avarie de transformateur, puisse prendre feu. Donc elle s'écoule loin du transformateur, dans une fosse étanche et qui est déportée.

On vous a répondu pour les transfos. Mais en revanche pour les autres composants, sauf si Jannick a la réponse, personnellement je ne l'ai pas mais je le note, et je vous la donnerai.

**M. AMIEL**.- Savoir s'il y a des produits chimiques qui risquent d'être répandus lors d'une avarie ou d'un incident, et si ces produits chimiques il est prévu de les récupérer par un cuvelage, ou une fosse prévue à l'intérieur du bâtiment, c'est la question que je pose.

**M. BOULIN**.- Moi non plus je ne peux pas vous répondre au niveau de cette électronique de puissance, mais on vous répondra ultérieurement.

**Mme JANIN**.- Vous avez dit qu'il y avait 23 mètres en hauteur, mais en profondeur vous allez mettre quelque chose ou pas ?

**M. BOULIN**.- Il n'y a pas de sous-sol, hormis cette fosse déportée que l'on vient d'évoquer, mais il n'y a pas de sous-sol.

**M. DEPOUES**.- Et au niveau esthétique du bâtiment, vous avez prévu quelque chose ?

**M. BOULIN**.- Les installations seront soumises à permis de construire, donc on travaillera avec un architecte, et au niveau de l'esthétique il sera fait quelque chose, mais pour l'instant le type de bâtiment n'est pas connu dans les détails, on travaillera avec un architecte pour intégrer ces bâtiments.

**M. DECOEUR**.- Là on vous a donné la silhouette « brut de fonderie » si j'ose dire, la silhouette du bâtiment industriel. On imagine bien que cette silhouette doit pouvoir être travaillée, mais d'ailleurs si vous avez...

**Mme JANIN**.- Je vous propose un toit en photovoltaïque, mais très sérieusement.

**M. DECOEUR**.- Pourquoi pas, peut-être, toutes les idées sont intéressantes, si vous avez des idées ou si vous avez des prestataires que vous connaissez particulièrement en matière de travail architectural, tant pour les bâtiments que pour le poste, nous sommes totalement ouverts à toutes les suggestions que vous pourrez nous faire, dans le cadre j'imagine peut-être d'un groupe particulier, c'est à discuter.

**M. BERTAULT**.- Aujourd'hui je ne pense pas que l'on puisse rentrer dans les détails de l'esthétisme, dans la finalisation complète de la vue que l'on pourra avoir paysagère et autre. Mais en effet, j'aurai tendance à demander à RTE d'être complètement disponibles et de travailler avec ceux qui le souhaiteraient sur l'insertion paysagère de ces bâtiments. Sachant qu'il reste du temps encore avant que le premier coup de pioche soit donné, et donc la possibilité qu'un petit groupe de

travail puisse se réunir autour de RTE, quelques personnes qui le souhaiteraient, avec l'aide d'un architecte proposé par RTE ou d'architectes qui seraient éventuellement proposés par vous-mêmes.

**M. DECOEUR**.- Si vous voulez, je crois que là aussi, sur quelque chose comme ça, ce n'est pas au moment de la déclaration d'utilité publique ou la demande de déclaration d'utilité publique que l'on a à présenter un projet totalement peaufiné en matière d'architecture. Néanmoins, et je parle sous contrôle de Jean-Marc Pagès, on a quand même à l'intérieur de l'étude d'impact, à donner des éléments directeurs qui vont contribuer à l'insertion paysagère des installations. Donc je pense qu'il y a des choses à faire pour la rédaction de l'étude d'impact, mais tout n'est pas à faire pour cette échéance-là. Il y aura des choses à faire typiquement pour déposer le permis de construire, où là il y a clairement un volet paysager. Ça m'intéresse justement, si vous avez des idées dites-les moi. J'ai entendu Mme Janin, je pense que ce n'était pas sur le ton de la plaisanterie que vous disiez ça ?

**Mme JANIN**.- Non, mais c'est vrai que tant qu'à faire un toit vous le faites en photovoltaïque puisque, aujourd'hui, sur tous les bâtiments qui sont comme ça industriels ou agricoles, on rentabilise les toitures tout simplement. Ce n'est pas gênant, parce que ce ne sont pas des surcoûts énormes.

**M. DECOEUR**.- Simplement, on ne va pas commencer à traiter le dossier ici, mais je vous donne un exemple. En matière de photovoltaïque, vous savez comme moi que les puissances en jeu sont des puissances qui ne sont pas du même ordre de grandeur. Donc en matière de photovoltaïque, cela veut dire qu'il faut injecter quelque part dans le réseau la puissance fournie par l'installation photovoltaïque. En l'occurrence, il faudrait injecter vraisemblablement au niveau de la moyenne tension, c'est-à-dire du 20.000 volts. Dans cette installation il n'y a pas de 20.000 volts.

**Mme JANIN**.- J'ai compris ce que vous voulez dire.

**M. DECOEUR**.- Donc on ne va sûrement pas raccorder en 400.000. Ce n'est pas de la mauvaise foi. Simplement, la technique elle est ce qu'elle est, et quand on produit quelque chose il faut le raccorder au réseau.

**Mme JANIN**.- Oui, bien sûr.

**M. DECOEUR**.- Donc, si le réseau est à côté ça va très bien, si le réseau n'est pas à côté... C'est des éléments qui doivent être raccordés, sur chacune des idées bien sûr.

**M. AMIEL**.- Oui, mais vous n'avez pas des points lumineux dans le poste qui sont déjà alimentés par une ligne ?

**M. DECOEUR**.- Non, si vous voulez tout ce qui concerne l'alimentation, ne serait-ce que l'éclairage à l'intérieur du poste, c'est soutiré sur des transfos. Il y a ce que l'on appelle dans notre jargon un transfo biberon, je pense que l'image est bonne, et le biberon il est là pour, à l'intérieur des puissances qui transitent dans le transfo, prélever de la puissance qui fait fonctionner ce que l'on appelle les auxiliaires du poste. Et c'est souvent d'ailleurs, je le dis, mais si jamais vous pouvez avoir une panne d'électricité sur le réseau moyenne tension, et si vous passez à côté du poste de Baixas, vous voyez que tout est allumé, ou tout peut être allumé, s'il y a quelqu'un bien sûr puisqu'en l'occurrence tout est éteint, donc on peut s'interroger. Eh bien, c'est parce que la source

d'alimentation électrique du poste est complètement indépendante du réseau, de votre réseau d'alimentation, du réseau d'alimentation ici, parce qu'on est pris à la source par un biberon sur le transfo.

**M. AMIEL**.- D'accord. Il est interne, en fait.

**M. PAGES**.- Peut-être juste un petit mot au niveau de l'intégration paysagère du poste. Si vous voulez il y a un peu deux grandes stratégies, il y a la stratégie de chercher à cacher, et il y a la stratégie de plutôt chercher à insérer. Là typiquement on sera dans la deuxième stratégie, parce que cacher un poste comme ça, on n'y arrivera jamais, étant donné que derrière on a des pylônes qui sont à proximité qui font plus de 30 mètres, on aura plus tard des éoliennes aussi qui auront encore une dimension largement supérieure. Donc il me semble qu'il faut beaucoup plus travailler sur des formes que l'on va affiner, comme par exemple les bâtiments, sur aussi les systèmes de clôture, qu'est-ce que l'on peut prendre de l'environnement pour essayer de rappeler un peu cet environnement à proximité du poste. On sera beaucoup plus dans une logique d'insertion que dans une logique de mettre un rideau d'arbres pour cacher le poste, où là ça créerait exactement l'effet inverse.

**M. DECOEUR**.- Je crois que c'était bien l'esprit des gabions, les gabions n'étaient pas là pour cacher les installations, mais pour participer à une insertion locale.

**M. BOULIN**.- On peut voir à l'image un peu plus précisément la reconstitution des voiries. Ces chemins ruraux qui longent le poste électrique actuel, et qui sont à l'ouest, au sud, qui partent vers plein sud et plein ouest. Donc le rétablissement des voiries, un principe de rétablissement c'est de contourner les installations existantes, pour pouvoir rejoindre la route départementale 614, sachant qu'il y aura un accès direct de ce chemin vers les installations existantes, pour accéder à la station de conversion. Toutes les voiries actuelles seront bien sûr supprimées.

**M. DECOEUR**.- Est-ce que vous souhaitez qu'on tourne un peu plus autour, qu'on visualise un peu sous tous les angles ? Ou vous pensez que ça vous suffit ?

**M. BERTAULT**.- On peut voir comme si on était à Baixas.

**M. AMIEL**.- Une question, c'est peut-être inutile, mais le vent ici n'a pas d'incidence sur les installations, vous le savez puisque le poste existe.

**M. DECOEUR**.- Les installations que l'on construit répondent à des directives techniques, ce que l'on appelle dans notre jargon l'arrêté technique, et le dernier date de 2001, cet arrêté technique notamment a été revu en matière d'hypothèses de vent, suite aux épisodes de tempêtes que l'on a connues qui ont frappé le pays fin 1999. Donc il n'y a pas les mêmes hypothèses qui s'appliquent partout, je pense que vous êtes bien placés pour savoir qu'ici il y a un peu plus de vent que si l'on va nettement plus au nord ou plus à l'ouest. On est ici dans des hypothèses que l'on appelle nous de vent fort, qui sont les hypothèses maximales de vent. Donc, oui, les hypothèses de vent sont différenciées sur le territoire, et on est ici avec des hypothèses de vent maxi.

**M. AMIEL**.- Le problème est moins aigu peut-être pour le poste, puisque les installations ne sont pas aussi importantes ou volumineuses ?

**M. DECOEUR**.- Si, sur les charpentes notamment, le vent donne des efforts, mais peut-être les postes électriques si vous voulez, comme c'est un point de jonction et de concours de toutes les lignes électriques, on a des efforts mécaniques sur les structures qui sont en fait beaucoup plus importants, les efforts que l'on calcule, beaucoup plus importants si jamais il y a des défauts électriques. Cela veut dire que, alors là ça devait être le cours de terminale si je me rappelle bien, c'est ce que l'on appelait les forces électrodynamiques, quand vous avez un courant qui circule il induit une force sur un autre circuit électrique, et ces forces-là mécaniques en jeu sont relativement importantes, et pour un poste électrique le niveau de ces forces-là est en fait plus important que les forces mécaniques dues au vent. Mais en tout cas, le vent est pris en compte, c'est clair.

**M. BOULIN**.- Une vue depuis le village de Baixas, au fond on voit le poste électrique. Le poste électrique par rapport au poste de Baixas est à presque 2 km, et les habitations les plus proches sont à quasiment 1,5 km.

**M. DECOEUR**.- Ce que vous souhaitiez c'était qu'on se mette par terre, au niveau de...

**M. BOULIN**.- La simulation en 3D que l'on vous présente, on voit la forme des bâtiments mais on ne voit pas la forme des bâtiments en élévation. Au niveau de la ligne électrique c'est une ligne souterraine, donc on n'a pas pris en compte l'élévation des bâtiments parce que c'est quelque chose que l'on intègre plus pour les lignes aériennes. Donc on ne l'a pas intégré. Simplement on a pris en compte les pylônes à proximité, parce qu'ils sont à proximité des bâtiments, mais sinon on n'a pas une élévation des bâtiments.

Là je suis à 1 mètre du sol. Je vais revenir au rond-point, et je vais aller dans Baixas... Je suis désolé, la limite de la vue aérienne intègre le poste électrique mais n'intègre pas le village de Baixas, c'est pour cela que l'on voit un flou au premier plan. Les habitations sont ici, on devine les toits marron, mais là ce n'est pas très significatif, ce n'est pas une image parlante. On est dans Baixas, au niveau du lotissement.

**Mme JANIN**.- En fait, si je récapitule, vous avez entre 15 et 17 hectares de terrain à acquérir : à qui ?

**M. DECOEUR**.- A l'ensemble des propriétaires.

**Mme JANIN**.- Voilà. Donc je pense que s'il y a des points de litige ce sont peut-être des personnes qui possèdent le terrain qui peuvent se retrouver quand même, 15, 17 hectares c'est beaucoup, presque dans le même coin. Est-ce que vous avez déjà pris des contacts, ou regardé ça de près quand même ?

**M. DECOEUR**.- On n'a pris aucun contact pour l'instant, puisque l'on essaie de faire les choses dans l'ordre. On démarre d'abord par la concertation. Je ne sais pas personnellement, si j'étais maire d'une commune et si j'apprenais qu'il y a un maître d'ouvrage qui prend contact avec des gens sans que ce ne soit discuté dans quelque réunion que ce soit, je ne sais pas comment réagirait le maire, il réagirait comme il le souhaite, mais il nous a paru en tout cas préférable d'avoir d'abord une réunion de concertation avant de prendre quelque contact que ce soit avec quelque propriétaire que ce soit.

**Mme JANIN**.- J'imagine que vous savez à qui ça appartient, ce sont des vignes, des terrains classés ?

**M. DECOEUR**.- Bien sûr, on a commencé à regarder pour savoir si on mettait potentiellement les pieds dans un truc inextricable ou pas. On a commencé à regarder, mais je vous répète, on n'a pris aucun contact avec aucun propriétaire.

**Mme JANIN**.- C'est un peu la question que je voulais poser.

**M. BOULIN**.- Je suis désolé par rapport au logiciel, la cassure qui existe, que vous connaissez tous, on n'arrive pas à la symboliser. Je crois que c'est du fait que la vue aérienne n'a pas été faite sur le village de Baixas. Donc je ne peux pas vous montrer en image malheureusement des maisons, mais je pense que pour tous ceux qui ont déjà emprunté cette route, la D614 en sortant de Baixas, vous y ferez encore plus attention peut-être aujourd'hui et demain, on ne voit pas du tout les installations.

**M. DECOEUR**.- En tout cas je vais quand même voir dans quelle mesure on peut changer ce qu'on a pour intégrer justement cette cassure. Cela me paraît dommage d'avoir un outil de visualisation qui n'intègre pas la cassure, alors que la cassure y est bel et bien. On va regarder ça.

**M. BERTAULT**.- Avez-vous d'autres choses à nous montrer et à nous expliquer, Messieurs les maîtres d'ouvrage ?

**M. DECOEUR**.- Pas à ce stade.

**M. BERTAULT**.- Si je résume, il y a quelques éléments que RTE s'est engagé à préciser, à la suite de questions qui ont été posées, notamment deux qui ont été posées par M. Amiel sur des précisions de champs magnétiques à la hauteur du grillage, autant que j'ai pu le comprendre.

**Mme JANIN**.- Dans le dossier que l'on nous avait donné au début de cette ligne, qui avait été fait par le cabinet CESI, qui avait envisagé un poste de conversion puisqu'ils avaient envisagé une ligne sous-marine, et donc un poste de conversion à ce moment-là pour passer de l'alternatif au continu. Sur les points d'objection qu'ils donnaient sur cette station de conversion, il y avait un problème de bruit, ils disaient que c'était quelque chose, vous allez me dire que vous avez une nouvelle technologie j'imagine, en tout cas une station très sonore, avec des bruits très conséquents, et puis également des champs électromagnétiques. Je demande ce qu'il en est de ces deux points, peut-être était-ce une autre technologie envisagée, enfin voilà ce qui était dit, peut-être le fait que ce soit en bâtiment maintenant alors que sur le projet c'était envisagé aérien, est-ce que vous pouvez me répondre à ça ?

**M. DECOEUR**.- Sur le bruit, je relirai l'étude CESI, parce que je ne me rappelle pas avoir lu la même chose que vous. Mais une chose est certaine, c'est que tous les composants dans les postes électriques, notamment les transformateurs, ont une influence sonore, c'est clair. Jannick pourra vous répondre par rapport aux études de bruit qui sont systématiquement faites sur les transformateurs, je lui donnerai la parole après. Qu'il y ait quelque chose de spécifique -c'est ce que j'ai compris dans votre question mais j'ai peut-être mal compris- lié à une station de conversion et non pas à des transformateurs en matière de bruit, je ne me rappelle pas avoir lu ça, mais je relirai l'étude CESI.

**Mme JANIN**.- Moi aussi, je ne l'ai pas relevé avant de venir, mais c'est seulement dans mes souvenirs puisque j'avais quand même regardé ça de près, listé un peu les inconvénients qui étaient déjà soulevés, on ne fait que dire des choses qui étaient déjà écrites. Donc sur le bruit et sur les champs électromagnétiques.

**M. BOULIN**.- Concernant le bruit une étude acoustique sera réalisée dès que l'on connaîtra parfaitement le type de bâtiments qui seront mis en place. Aujourd'hui on n'est pas en mesure de la faire. Dans l'étude d'impact on précisera qu'une étude de diagnostic sera faite et que l'on répondra à la loi. Mais cette étude acoustique sera faite en temps et en heure.

**M. DECOEUR**.- Il est vrai que, systématiquement d'ailleurs, si vous consultez des études d'impact, de toute façon il y a un paragraphe spécifique sur l'influence sonore des installations, et on connaît parfaitement l'influence sonore des composants classiques, notamment les transformateurs. Alors les stations de conversion, c'est vrai, on n'en implante pas tous les jours. Je n'ai pas l'impression, mais je relirai, qu'il y ait des sources de bruit supplémentaires pour les stations de conversion par rapport à un transformateur classique. Les transformateurs on en installe, je ne vais pas dire tous les jours mais on en installe des palanquées, donc là il n'y a aucun problème, on connaît parfaitement le niveau de bruit des transfos. Et comme le disait Jannick, en plus ceux-là ils seront dans des bâtiments, on connaîtra les propriétés acoustiques apportées par la réalisation des bâtiments.

Côte champs électromagnétiques, je pense que votre question rejoint ou appuie la question du Collectif, et je me propose d'y répondre en même temps que j'apporterai les éléments qu'a demandés M. Amiel.

**M. BERTAULT**.- Donc, bruit. Des éléments également à la suite d'une question qu'a posée M. Amiel sur la composition des éléments, y a-t-il des produits chimiques, etc. Vous avez commencé à donner une réponse sur des bassins, mais vous avez pris l'engagement de donner des éléments d'information complémentaires.

Le dernier point, outre ceux qui viennent d'être soulevés par Mme Janin, c'est votre disponibilité, dans le cadre d'un groupe librement consenti, d'étudier l'ensemble des questions relatives au volet paysager, mais ceci au-delà de la phase de concertation que nous menons actuellement.

Voilà ce que j'ai retenu comme étant les principaux éléments qui sont ressortis de cette réunion. J'aurai tendance à vous demander, il faut une seconde réunion de ce groupe ?

**M. DECOEUR**.- Je ne sais pas. En tout cas on peut imaginer que je passe les informations de réponses par un petit document, on pourrait faire ça. Ou à l'occasion d'une deuxième réunion si vous en percevez la nécessité, il n'y a pas de souci.

**Mme JANIN**.- Je pense, étant donné qu'il n'y a pas M. le Maire de Baixas, ne serait-ce que derrière, il y a des personnes...

**M. BERTAULT**.- Je pense qu'il faudra que l'on prévoie une seconde réunion en présence du maire, sous sa présidence, afin qu'il soit bien mis au courant de ce qui s'est dit, qu'il puisse s'exprimer également. M. Depoues s'est exprimé. Mais je pense qu'en effet on peut peut-être

dorénavant prévoir une deuxième réunion de cet atelier, en insistant auprès de la municipalité pour que M. Foxonet puisse être présent à cette réunion.

**M. DECOEUR**.- On peut peut-être lui proposer deux ou trois dates.

**M. DEPOUES**.- Je prends note.

**M. BERTAULT**.- Je sais qu'il y a des réunions des autres ateliers qui sont prévues le 14 et le 15.

**Mme CANEVET**.- On a lundi 14 décembre à 17 h 30 l'atelier 2 au Soler, et pour l'instant le mardi 15 décembre à 14 h 30 l'atelier 3 à Trouillas.

**M. DECOEUR**.- J'ai envie de dire, il y a un premier créneau qui nous tend les bras, ça pourrait être le 15 au matin. Ce ne serait pas le seul, mais au moins proposer celui-ci.

**Mme CANEVET**.- Il me semble qu'il y avait une réunion qui était prévue le 14 en début d'après-midi, au niveau de certains maires, en dehors de l'atelier.

**M. DECOEUR**.- Vous avez raison, Nathalie. Il n'y a pas une réunion au Conseil général en début d'après-midi ?

**Mme CANEVET**.- Au Conseil général, peut-être. On peut retenir le 15 décembre au matin ?

**M. RALLO**.- Ceci dit, s'il y a une réunion du Conseil général, aucun des élus concernés sur cet atelier n'est conseiller général, Gilles Foxonet n'est que maire, M. Marrassé n'est que maire... Donc ça n'aurait aucune incidence.

**M. DECOEUR**.- On peut aussi proposer le 14 en fin de matinée, vers 10 h 30, on est à côté de l'aéroport.

**M. BERTAULT**.- Ou le 15 à 9 h. On a 3 possibilités. Le secrétariat logistique fait la transmission auprès de toutes les personnes impliquées.

**Mme CANEVET**.- C'est parfait, c'est noté.

**M. BERTAULT**.- On peut lever la séance de ce matin. Merci.

**M. DECOEUR**.- Juste un petit complément. On vous enverra les plans qui sont des documents de travail bien sûr, ce ne sont pas des plans de décision, ainsi que les cartes qui vous ont été présentées par Jean-Marc Pagès sur un CD. Les plans vous les aurez sur papier, et les cartes de Jean-Marc sur CD, comme on fait d'habitude. Ainsi que le Powerpoint qui vient de vous être proposé par Jannick. On l'envoie aussi aux autres maires, même ceux qui n'étaient pas là.

**M. BERTAULT**.- Oui, et aux personnes qui devaient être là et qui n'ont pas pu venir.

**M. DECOEUR**.- On rajoutera aussi le best seller qu'est la présentation et l'information sur le projet que l'on met dans tous les ateliers, vous l'aurez une fois de plus.

**M. BERTAULT**.- Merci. Au 14 ou au 15.

La séance est levée à 10 heures 55.